



**CNEPT
DÉLÉGATION
NOUVELLE-AQUITAINE**



Identité

Le CNFPT, établissement public paritaire, accompagne les évolutions statutaires et le développement professionnel des agents tout au long de leur carrière.

Afin de mettre en œuvre les objectifs nationaux et les orientations pluriannuelles de formation de l'établissement sur l'ensemble du territoire, le CNFPT dispose de délégations régionales dont le périmètre est calqué sur celui des régions administratives.

Cette organisation territoriale permet de répondre aux enjeux suivants :

- proposer une **offre de service de qualité**, complète et diversifiée ;
- être au plus près des besoins en favorisant la **territorialisation** ;
- consolider notre rôle de partenaire dans la **co-construction** des solutions formation.

La délégation Nouvelle-Aquitaine compte presque 190 000 agents à former, issus de plus de 5750 collectivités territoriales.

Organisation de la délégation Nouvelle-Aquitaine

La délégation est répartie sur 3 sites et 8 antennes.

Outre les directions chargées des ressources de la délégation, trois directions se partagent la mission formation :

► Direction adjointe chargée du développement de l'offre de service :

- service accompagnement des politiques de prévention et de sécurité
- service accompagnement des fonctions support
- service accompagnement de l'aménagement et du développement durable des territoires
- service accompagnement des politiques sociales et des services à la population
- service évolution professionnelle

► Direction adjointe chargée de l'action territoriale :

- antenne des Charentes : 05 45 92 45 76 (Charente) / 05 46 42 55 30 (Charente-Maritime)
- antenne Creuse Haute-Vienne : 05 55 30 08 70
- antenne Dordogne Corrèze : 05 53 02 87 25
- antenne Gironde : 05 56 99 93 50
- antenne des Landes : 05 58 85 80 40
- antenne du Lot-et-Garonne : 05 53 98 68 90
- antenne du Poitou : 05 49 28 44 76 (Deux-Sèvres) / 05 49 50 34 34 (Vienne)
- antenne des Pyrénées-Atlantiques : 05 59 14 33 88

► Direction adjointe chargée de la qualité de l'offre de service :

Elle comprend une mission apprentissage ainsi qu'une équipe dédiée à l'innovation publique, l'innovation pédagogique et numérique, la qualité et le marketing de l'offre. L'équipe est également en charge du recrutement, de la formation et des relations avec les intervenantes et les intervenants.